



Procès-verbal du conseil d'administration du 18 juin 2020

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 18 juin 2020 en visio conférence.

La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (13)

Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;

M. Gilles BERTRAND, professeur à l'université de Grenoble Alpes ;

M. Philippe BOUTRY, ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Mme Valentina CUOZZO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;

Mme Maria Cecilia d'ERCOLE, directrice des études à l'EHESS (procuration à Mme Hélène FRANCHI) ;

Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;

M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;

M. Philippe LEFEUVRE, représentant élu des membres de l'EFR ;

M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Diane BRAMI ;

M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN (procuration à M. Philippe BOUTRY) ;

M. Jacques VERGER, professeur émérite à l'université Paris IV et membre de l'Institut ;

Mme Maria Antonietta VISCEGLIA, professeur à la Sapienza Università di Roma ;

M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jean-Louis FERRARY (procuration à M. Jacques VERGER).

Membres absents (1)

Mme Dominique WAAG, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Assistaient également à la séance :

Mme Sylvie DÉMURGER, directrice adjointe scientifique, Pôle Europe et International (INSHS) ;

Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;

M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;

Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;

M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;

Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;

M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR ;

Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif n°1 de 2020 ;
4. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année universitaire 2021-2022 ;
5. Crise sanitaire : plan de continuité d'activité et plan de reprise d'activité ;
6. Crise sanitaire : délibération autorisant à titre exceptionnel la prise en charge de dépenses excédant les plafonds votés en conseil d'administration ;
7. Rapport annuel 2019 ;
8. Bilan social 2019 ;
9. Réinformatisation de la bibliothèque - SGBM ;
10. Référent Égalité ;
11. Renouvellement de la mise à disposition du responsable des publications auprès de la Casa de Velázquez (2020-2022) ;
12. Mouvements de personnel ;
13. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

En introduction de ce point à l'ordre du jour, la directrice de l'EFR remercie les membres du conseil scientifique pour le soutien qu'ils ont apporté à l'établissement par leurs travaux au cours du mandat qui s'achève. Elle regrette que les conditions sanitaires imposent de tenir ce dernier conseil dans cette formation en visioconférence, plutôt qu'à Rome comme il était initialement prévu.

Le premier point concerne la situation de l'établissement dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Le 12 mars 2020, le conseil scientifique s'est tenu dans des conditions déjà difficiles, le confinement ayant été prononcé en Italie le 11 mars, quelques jours avant les mêmes mesures en France le 17 mars 2020. En Italie, les précédents décrets avaient mené à une fermeture progressive de l'EFR. Le 8 mars 2020, la bibliothèque a dû être fermée au public, les manifestations scientifiques ont commencé à être annulées ; le 9 mars, la bibliothèque a été complètement fermée, y compris en interne (membres scientifiques de l'EFR et chercheurs accueillis). Ce même jour a débuté l'évacuation des boursiers hébergés dans la résidence de la place Navone. À partir du 11 mars, le personnel a été invité à rester à domicile tandis que la plupart des chercheurs logés à la résidence avaient quitté le bâtiment. La société de gardiennage a été sollicitée pour assurer la sécurité du site 24h sur 24h.

La gestion de la crise s'est déroulée en plusieurs phases, en fonction des mesures sanitaires en vigueur et de l'évolution de la situation.

Du 11 au 20 mars 2020, le personnel a été placé en congé d'office, sauf le technicien informatique qui est intervenu sur site jusqu'au 25 mars, de manière à permettre la mise en place du travail à distance pour le personnel pouvant exercer ses missions à domicile. Certaines personnes, à l'EFR et au CJB, ont été dotées d'ordinateurs portables dont disposait le service informatique. Le décret du président du Conseil des ministres italien en date du 1^{er} avril reconduisant le confinement jusqu'au

13 avril, vingt-sept personnels locaux ont travaillé à la maison du 23 mars au 17 avril 2020. Dans cet intervalle, un plan de continuité des activités a été défini. Pour les agents ne pouvant télétravailler, un système de récupération d'heures a été mis en place pour cette première période. Le service informatique a œuvré pour que les services puissent organiser des visioconférences en mettant en place un système approprié sur les serveurs de l'établissement. Par ailleurs, la situation de chaque boursier ayant dû quitter l'Italie précipitamment a été examinée. Des liens étroits ont été conservés avec les personnels par des messages réguliers de la direction, par téléphone et à travers la représentation syndicale italienne, systématiquement consultée pour la mise en place des modalités de gestion. L'intégralité des salaires a été préservée. Enfin le service communication a publié une lettre spéciale le 30 mars 2020 annonçant l'accès gratuit à toutes les publications numériques de l'EFR sur OpenEdition.

À la suite de la publication du décret du 10 avril, prolongeant la limitation des déplacements jusqu'au 3 mai 2020, une nouvelle phase s'est ouverte dans la gestion de la crise au niveau de l'établissement. Du 20 avril au 3 mai 2020, l'institution a poursuivi ses activités en mode dégradé : 50% de service pour le personnel en télétravail, et une récupération d'heures, en proportion mineure, pour le personnel ne pouvant télétravailler. Un plan de reprise de l'activité a été transmis à la tutelle le 30 avril 2020. Le 4 mai, l'établissement a pu reprendre une activité limitée en présentiel, dans une première phase de reprise, jusqu'au 15 mai, en s'appuyant sur le décret du 26 avril. Dans ce cadre, le personnel en télétravail a conservé une activité à 50% tandis que le personnel ne pouvant télétravailler a repris une présence réduite sur site. La bibliothèque a été accessible aux membres scientifiques tous les matins, en présence du personnel.

Le 18 mai, l'établissement est sorti du mode dégradé : les personnels ont repris l'activité à 100% en télétravail et à mi-temps pour le personnel ne pouvant télétravailler.

Enfin, à compter du 3 juin 2020 et pour tout le mois, la reprise effective à temps plein sur site a été effective pour les personnels ne pouvant télétravailler tandis qu'un retour progressif des personnels en télétravail a été exigé (2 jours par semaine, sauf dérogation pour raison de santé, d'éloignement ou pour garde d'enfants). Au cours de cette période, les travaux immobiliers ont repris. La bibliothèque est désormais ouverte de 9 heures à 19 heures.

À compter du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'à la fermeture de l'établissement le 7 août 2020, la dernière phase de réouverture prévoit 3 jours par semaine de présence sur site pour les télétravailleurs (sauf dérogation pour les motifs évoqués ci-dessus avec présence sur site obligatoire un jour par semaine), tandis que le personnel ne pouvant télétravailler reste à temps plein. La reprise complète de l'activité est prévue à la rentrée. La levée de l'état d'urgence sanitaire est actuellement prévue le 31 juillet 2020.

Des mesures rigoureuses ont été prises en interne : achat de masques, gel, désinfection des locaux, mise en place d'un comité Covid, transmission d'un vademecum au personnel, etc. Toutes les phases ont été l'objet d'une consultation des représentants des personnels. La politique de l'établissement a été celle de la protection des personnels, sur le plan de la santé, de la sécurité et au plan économique par le maintien des salaires, accompagnée de la continuité des missions essentielles (paiement des salaires, suivi du personnel, paiement des factures, activités scientifiques pouvant être assurées à distance...).

La directrice détaille ensuite le bilan des activités dans cette période. Le service communication a fait connaître les ressources numériques au grand public et a par ailleurs œuvré à l'achèvement d'un projet initié en septembre 2019, la création d'un carnet *Hypothèses* de l'établissement. Le service des publications a poursuivi son activité éditoriale (travail sur les manuscrits et les fascicules des *Mélanges*...). Le service de la bibliothèque, malgré la fermeture au public, a intensifié l'activité de signalement et de curation des données, notamment le catalogage rétrospectif dans le Sudoc, la mise à jour de la base locale Millennium et du catalogue des périodiques italien (ACNP), la poursuite de l'alignement des identifiants des acteurs de la recherche (IdRef) et l'implémentation de la collection HALSHS.

Parmi les activités fortement compromises en revanche, se trouve l'accueil des boursiers : les séjours des personnes attendues au premier semestre ont été décalés au second semestre ; la sélection de boursiers pour cette même période a toutefois été maintenue avec 43 mensualités accordées (pour 82 candidatures, contre 123 candidatures et 75 bourses allouées au premier semestre). Il sera sans doute nécessaire d'étaler des séjours et d'accueillir des boursiers initialement prévu en 2020 au premier semestre de l'année 2021. De même, certains chercheurs résidents ont vu leurs séjours reportés d'un an. Les doctorants qui verraient leur contrat doctoral en partenariat avec l'EFR bénéficier d'un prolongement de quelques mois, continueront d'être accueillis après signature d'un avenant à la convention liant l'EFR à leur université d'inscription.

Les rencontres scientifiques ont aussi été très fortement impactées par les mesures prises en réaction à la crise sanitaire. Certaines ont été annulées, d'autres ont été reprogrammées. On observe une faible reprise de l'activité par l'organisation de 3 séminaires en juin 2020, intégralement en visioconférence. Six ateliers doctoraux ont dû être reportés, 15 opérations de fouilles également. Enfin les travaux de recherche des membres comptent parmi les activités les plus touchées par la crise, en particulier les travaux des membres de première et deuxième année par l'impossibilité d'accéder aux archives, terrains et bibliothèques. Les membres de troisième année ont connu des perturbations dans l'organisation des concours de recrutement, différés.

Le Centre Jean Bérard a, de même, été totalement fermé au public (bibliothèque et *foresteria*) et a poursuivi certaine de ses activités à distance, notamment la préparation du comité scientifique du 1^{er} juillet 2020

À la bibliothèque, les ouvrages étant en libre accès et devant être mis en quarantaine après consultation, il n'a pas été possible de rouvrir aux lecteurs. La gestion des flux est également complexe : le palais Farnèse ne dispose que d'un ascenseur ; les escaliers étant très étroits, la gestion des flux d'entrée et de sortie distincts n'est pas totalement assurée. Toutefois, la fermeture au public a permis d'achever le redéploiement des collections. La directrice remercie le responsable de la bibliothèque pour cette transformation de la bibliothèque initiée en 2017. L'achèvement de ce vaste chantier permettra d'engager dans de bonnes conditions un nouveau projet pour la bibliothèque, celui de sa réinformatisation.

Enfin, les travaux prévus pour la rénovation du palais Farnèse (toiture et façades) ne subiront pas de report et débiteront bien en février 2021.

Le bilan de la crise sanitaire a donc entraîné un surcroît de travail administratif et organisationnel qui a considérablement pesé sur le service administratif et les chefs de service. Le dialogue avec la représentation syndicale a par ailleurs été régulier et soutenu. L'importante désorganisation de la vie scientifique de l'établissement aura des conséquences à long terme (fermeture ou accès restreint aux archives et bibliothèques, chantiers compromis) ; les programmes prévus au contrat quinquennal en cours (2017-2021) ne pourront être achevés dans les termes prévus. Une note positive est toutefois l'accélération de la mise en place d'outils numériques pour permettre le travail à distance. La directrice remercie sur ce point le service informatique ; cette amélioration facilitera la mise en place du télétravail encadré, à l'avenir.

Le bilan de la crise, au plan budgétaire, fait ressortir des dépenses non réalisées, mais on constate par ailleurs des recettes non encaissées (hébergement, publications) et des dépenses supplémentaires (matériel prophylactique). L'établissement a dû renoncer à certains investissements prévus en 2020 pour conserver un équilibre.

Enfin, la crise sanitaire est une occasion de repenser certaines modalités de travail. Pour des raisons écologiques, sanitaires mais aussi scientifiques. Il convient de favoriser des temps de recherche plus

longs et de limiter les déplacements courts. Elle a permis aussi de prendre la mesure des limites du travail à distance, tout en montrant tout l'intérêt.

Le président du conseil d'administration s'associe aux remerciements aux personnels de l'EFR de la directrice. Les problèmes rencontrés au cours de la période comme le retard dans les chantiers de fouilles ou la fermeture de la bibliothèque dépassent largement l'établissement, qui doit désormais faire face aux enjeux futurs du déconfinement. Il souscrit aux propos de la directrice de l'EFR sur la nécessité de réduire les voyages et de favoriser le télétravail.

J. Verger demande comment la bibliothèque apostolique vaticane (BAV) a réagi à l'urgence sanitaire. La directrice répond que la BAV, mais aussi l'Archivio apostolico vaticano (AAV) ont rouvert leurs locaux au public mais de façon contingente. La section des Époques moderne et contemporaine a notamment dû reconsidérer la programmation de la consultation des archives Pie XII à l'AAV. Le directeur des études de la section précise que les autres dépôts d'archives rencontrent la même difficulté, y compris les archives de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, les archives centrales de l'État, celles des Affaires étrangères ou celles de l'état-major (ces deux dernières étant fermées sine die). Une lettre a récemment été transmise au gouvernement italien par les sociétés savantes italiennes et la Giunta Centrale per gli Studi Storici pour attirer l'attention sur ces difficultés.

G. Bertrand demande comment s'organisera le travail de septembre à décembre 2020, faisant part des modalités hybrides, alternant activités en présence et à distance qui seront adoptées par son établissement de rattachement. La directrice de l'EFR répond que l'objectif est la reprise à temps plein sur site pour la rentrée de septembre, ainsi que la réouverture de la bibliothèque et de la résidence. Cela nécessitera des mesures sanitaires contraignantes, comme par exemple pour la cuisine, commune pour les chercheurs hébergés. L'EFR n'accueillant pas d'étudiants pour des formations longues, elle n'est pas concernée par les modalités hybrides d'enseignement. Les ateliers doctoraux se feront en présence, celle-ci étant essentielle pour de telles formations. Des solutions seront proposées : réaménagement de la salle de conférence en salle de réunion permettant de maintenir les distances interpersonnelles pour les ateliers doctoraux par exemple ; organisation d'événements scientifiques en privilégiant des petits formats de rencontre ; reconfiguration de colloques accueillant de nombreuses personnes en réunion de travail ; possibilité d'être auditeurs à distance, en ligne, pour certaines manifestations...

Le responsable de la bibliothèque indique qu'à Rome, peu d'établissements ont réouvert au public, sauf sur réservation. La bibliothèque de l'EFR est l'une des rares bibliothèques à avoir réouvert à ses membres internes (membres scientifiques de l'EFR).

M. A. Visceglia fait écho aux remarques du directeur des études de la section des Époques moderne et contemporaine sur la mobilisation des sociétés savantes et de la Giunta centrale degli studi storici pour l'accès aux bibliothèques et aux archives, qui sont l'équivalent des laboratoires pour les sciences humaines et sociales, et note qu'un appel des instituts étrangers pourrait soutenir cette démarche. Elle demande quand la bibliothèque réouvrira au public externe. La directrice de l'EFR répond que la réouverture est prévue pour le 1^{er} septembre 2020.

Le représentant du ministère estime qu'il est difficile de se projeter sur l'avenir, les situations évoluant presque quotidiennement. Le ministère s'efforce d'être au plus près des établissements pour les accompagner. Le représentant du ministère remercie la directrice de l'EFR pour avoir informé la tutelle en temps réel de la situation de l'établissement. Les établissements doivent s'efforcer autant que faire se peut de poursuivre l'activité et d'honorer les missions de service public qui sont les leurs.

Le deuxième point d'information concerne le calendrier d'évaluation du HCERES.

Le 13 avril 2020, une communication du conseiller scientifique du HCERES, Jean-Luc Clément, annonçait la préparation de l'autoévaluation de l'établissement pour la fin de l'année 2020, l'unique communication reçue auparavant, en septembre 2019, indiquant qu'un calendrier serait communiqué ultérieurement. Avec la crise sanitaire intervenue au premier semestre 2020, l'établissement a dû faire face à une réorganisation totale des activités : il apparaissait impossible de mobiliser les équipes, déjà très prises par la gestion de la crise, et dont le retour complet sur site n'interviendra pas avant la rentrée, pour initier le travail d'autoévaluation. Une demande de report du calendrier a donc été faite par l'intermédiaire de la présidente du réseau des EFE, l'évaluation des 5 établissements étant réalisée en même temps, par le même comité d'experts. La direction du HCERES a accepté un report de calendrier et proposé un dépôt du dossier d'autoévaluation pour le mois d'avril 2021.

Le troisième point d'information concerne la diffusion des publications de l'EFR.

Un avenant au contrat existant avec l'AFPUD (pour la diffusion des Classiques depuis 2014) a été signé, de manière à intégrer la diffusion de toutes les publications de l'EFR sur le territoire français. L'EFR s'appuiera sur le diffuseur Nardecchia pour l'international. Pour ce qui concerne le diffuseur De Boccard, l'établissement est actuellement en attente du recouvrement des dettes constatées et a par ailleurs pris des dispositions pour récupérer les stocks (45 m³) afin de les rediriger vers la Sodis (distributeur de l'AFPUD), pilonner certains ouvrages ou encore rapatrier une partie du stock à Rome.

Le quatrième point d'information concerne l'appel à projet « Impulsion ». La liste des projets retenus a été approuvée en conseil scientifique.

Deux projets par section (6 au total) ont été sélectionnés. La directrice de l'EFR rappelle la finalité de ce nouveau dispositif : accompagner pour une durée de 12 à 18 mois des équipes de chercheurs qui souhaiteraient déposer un projet de recherche auprès des agences de moyens (ANR, ERC...) en collaboration avec l'EFR, afin de contribuer, dès la phase initiale, à la construction scientifique du projet.

3. Budget rectificatif n° 1 de 2020

L'agent comptable de l'EFR indique que sont pris en compte dans le budget rectificatif les éléments intervenus depuis le vote du budget 2020 en novembre 2019 ainsi que les conséquences sur le plan financier de la crise sanitaire Covid-19.

Le tableau 1 (tableau des emplois) ne subit qu'une variation. Il s'agit de l'ajout d'un personnel sur recettes fléchées, Fabien Bièvre-Perrin qui a obtenu une bourse Marie Skłodowska-Curie, avec effet au 1^{er} mai 2020, pour deux ans.

Le tableau 2, qui est présenté en powerpoint (autorisations budgétaires), met en relief la variation des crédits de paiement uniquement : on constate une baisse de 121 830 euros des dépenses et une baisse des recettes de 35 269 euros. Il en résulte une diminution du solde budgétaire déficitaire qui est ramené à 283 653 euros. En investissement, le changement des chaudières au sein du bâtiment de la place Navone est reporté à 2021. Les dépenses de personnel augmentent en raison de la prise en compte du salaire de F. Bièvre-Perrin ; les dépenses de fonctionnement sont en revanche revues à la baisse.

En recettes, on constate une baisse des recettes propres de 174 000 euros.

La crise sanitaire a amené l'établissement à reprogrammer de nombreuses manifestations scientifiques. De même, l'accueil de boursiers « seniors », imputé au FIR, se limitera à 4 bourses au lieu des 9 prévues au budget initial. S'agissant de l'immobilier, la crise n'a pas permis l'élaboration du cahier des charges pour le remplacement des chaudières de place Navone. Les crédits ouverts - 150.000 euros- sont donc supprimés et seront à inscrire au BI de 2021.

Les modifications les plus importantes visent 5 services et peuvent porter sur des « mesures nouvelles » ou sur des variations liées à la crise sanitaire. Il s'agit :

- De la bibliothèque (crédits pour la réinformatisation pour un montant de 30 000 euros en crédits de paiement ; en recettes, un financement de l'ABES pour 3.500 euros et une baisse des droits d'inscription de 10 000 euros) ;
- La section Antiquité enregistre une recette nouvelle de 101.458 euros correspondant au 1^{er} versement des fonds pour la bourse Marie-Curie de Fabien Bièvre-Perrin. Cela permet l'ouverture de crédits en dépenses, pour la prise en compte du salaire (45 000 euros), et d'achats en investissement (2 000 euros), la gestion des dépenses de fonctionnement étant dévolue au Centre Jean Bérard ;
- Le pilotage est le plus touché par la crise sanitaire. Il subit une baisse des recettes de 80 000 euros pour l'hébergement et de 30 000 euros pour l'indemnité versée par le bar pour l'occupation de l'espace attenant à l'immeuble de la place Navone. En dépenses de fonctionnement, la baisse des mensualités versées au titre de l'accueil des boursiers (40 000 euros) compense l'augmentation des dépenses pour l'achat de matériel prophylactique et pour le gardiennage de l'immeuble de place Navone, le bâtiment étant resté ouvert durant toute la période de la crise. Enfin, des crédits sont ouverts pour les frais de déménagement liés au changement à venir à la direction de la bibliothèque de l'EFR (25.000 euros)
- Pour les publications, le BR 1 est l'occasion d'inscrire une diminution de 50 000 euros des recettes liée à la dénonciation du contrat avec le diffuseur De Bocard. Pour maintenir un certain équilibre budgétaire (le service des publications perçoit déjà un financement de 69.650 euros de la SCSP), les crédits d'investissement sont supprimés, le projet de refonte du site des publications étant reporté à 2021.
- Le Centre Jean Bérard constate une baisse des recettes de 5 000 euros sur l'hébergement, et de 10 000 euros pour la subvention qui devait être versée par le Collège de France. Ces diminutions sont couvertes par l'augmentation de 10 000 euros pour l'accueil du boursier Marie Curie, par le versement de 16 000 euros du fonds Arpamed et de 3 000 euros de l'ABES. En dépenses, 3 000 euros seront consacrés à l'embauche d'un personnel pour le catalogage en bibliothèque, 10 000 euros pour la bourse Marie Curie et 26 000 euros seront dépensés pour la mise aux normes des espaces suite à la redistribution des locaux au palais Grenoble.

Le tableau 6 retrace la situation patrimoniale de l'établissement. On constate une aggravation de la perte prévisionnelle qui passe de 86 115 euros à 174 412 euros. Une fois corrigée des opérations d'ordre, la capacité d'autofinancement se monte à 105 500 euros. La diminution des dépenses d'investissement permet de compenser la baisse de la capacité d'autofinancement et de maintenir à un niveau équivalent le montant du prélèvement sur le fonds de roulement

Les opérations liées aux recettes fléchées intègrent les chiffres énoncés précédemment pour ce qui concerne la bourse Marie Curie (45 000 euros en personnel, 10 000 euros en fonctionnement et 2 000 euros en investissement), pour 111.000 euros en recettes budgétaires.

La délibération reprenant les éléments énoncés est proposée au vote du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration demande si l'équilibre budgétaire antérieur est maintenu. L'agent comptable de l'EFR répond que les conséquences de la crise sanitaire sont supportables pour l'établissement. Il y aura un budget rectificatif n° 2 qui affinera la visibilité sur la situation financière

de l'établissement plus tard dans l'année. La directrice de l'EFR observe que l'on pourrait penser que les établissements font des économies en ne dépensant pas ce qui était prévu au budget initial, pour cause d'annulation ou de report d'activités, mais il faut tenir compte du fait que des recettes attendues ne seront pas encaissées et que de nouvelles dépenses, liées à la crise, sont à prendre en compte (matériel prophylactique, gardiennage des locaux fermés...).

La directrice du Centre Jean Bérard se félicite de l'accueil d'un chercheur, grâce à une bourse Marie Curie, dont le sujet de recherche est l'iconographie des femmes en Grande Grèce.

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n° 1 de 2020 à l'unanimité.

4. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année universitaire 2021-2022

Le nombre de poste à pourvoir pour l'année universitaire 2021-2022 est proposé au nombre de 18.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année universitaire 2021-2022.

5. Crise sanitaire : plan de continuité d'activité et plan de reprise d'activité

La documentation relative au plan de continuité et au plan de reprise de l'activité suite à la crise sanitaire est portée à la connaissance du conseil d'administration. La directrice de l'EFR précise que ces documents ont été validés par les instances de dialogue social de l'établissement et communiqués à la tutelle.

6. Crise sanitaire : délibération autorisant à titre exceptionnel la prise en charge de dépenses excédant les plafonds votés en conseil d'administration

Au mois de mars 2020, certains boursiers accueillis place Navone ont dû quitter l'Italie précipitamment, du fait de la fermeture de la résidence. Cette urgence a entraîné d'importants frais de transport ou d'hébergement. Par ailleurs, des déplacements et des hébergements prévus dans le cadre de missions de personnels ont été annulés ou remplacés par des vouchers. Sur le plan comptable, la personne pourra demander une avance égale au montant engagé, et la demande sera traitée au plan comptable à l'expiration du délai du voucher.

Le conseil d'administration approuve la délibération à l'unanimité.

7. Rapport annuel 2019

La directrice de l'EFR rappelle au conseil scientifique son souhait, émis au conseil scientifique de novembre 2019, de présenter le rapport annuel de l'activité réalisée au cours de l'année précédente au conseil de juin plutôt qu'au conseil de novembre.

Le rapport annuel de l'année 2019 est un rapport de transition, entre deux mandats de direction. Catherine Virlovet ayant achevé son mandat en août 2019, elle avait dressé un bilan de l'action dans l'introduction au rapport d'activité 2018. La directrice de l'EFR s'est appuyée sur ce bilan pour poser les jalons de l'activité des années à venir. Le rapport 2019 est en outre un bilan à mi-parcours du contrat quinquennal 2017-2021. Parmi les éléments marquants, la directrice souligne la diversification des profils des chercheurs accueillis à l'EFR. Les membres représentent la force vive de la recherche de l'EFR. Cette année, la proportion de membres non titulaires de la fonction publique représente

pour la première fois plus de la moitié des dix-huit chercheurs. Cet élément, nouveau, est lié à l'ouverture à la fois disciplinaire et internationale des recrutements. Cette diversité des parcours et cet élargissement des horizons constituent des atouts pour l'établissement. Les membres, à côté de la conduite de leur projet, ont aussi une fonction de coordination scientifique et une mission de formation (initiation à la recherche pour des étudiants en master notamment). Le représentant de la DGRI avait invité la direction à dresser un tableau de suivi des membres. Ce document a été réalisé en interne (période 2011-2020) et sera désormais inclus dans les futurs rapports d'activité de l'établissement. Un premier élément qui se dessine des informations recueillies permet d'indiquer que sur 69 membres accueillis à l'EFR durant la période, environ 85 % d'entre eux ont été recrutés dans l'ESR au plus tard 3 ans après leur sortie. Seuls 2 membres restent sans poste dans l'ESR après leur sortie en 2011. D'autres, sortis à partir de 2014, poursuivent leurs parcours sur des dispositifs d'accueil temporaire. Une autre tendance, stable, est l'âge d'entrée à l'EFR, de 30 ans en moyenne. Il convient toutefois de tenir compte du nombre d'années passées entre la soutenance de la thèse et l'accueil à l'EFR, les chercheurs n'ayant pas tous le même profil post-doctoral. Pour la rentrée 2020, certains résultats sont déjà connus : un membre de troisième année, Bertrand Augier, a été recruté comme maître de conférences à l'université de Nantes ; Alison Pereira, membre de deuxième année, a été classée première à l'université de Saclay. Bertrand Marceau, ayant quitté l'EFR en août 2019, a été recruté à l'université de Reims. Les résultats d'autres concours, CNRS et universités, ne sont pas encore connus.

Des déjeuners mensuels, au cours desquels les membres invitent une personnalité scientifique de leur choix, ont été mis en place dès octobre 2019, afin de renforcer les liens et les échanges scientifiques entre les chercheurs et de faciliter l'inscription des membres dans les réseaux scientifiques à Rome et en Italie.

Concernant les programmes scientifiques de l'EFR, sur 32 programmes, 9 sont communs à d'autres EFE. L'ouverture aux programmes financés se confirme : en 2019, l'établissement a accueilli deux nouveaux programmes ANR. Il convient, d'ici le renouvellement du contrat quinquennal, d'accompagner le bon achèvement des programmes, malgré les difficultés rencontrées en 2020, notamment pour les opérations archéologiques. Enfin, le Centre Jean Bérard participe au rayonnement de l'EFR, notamment grâce à la reconduction de la mission archéologique du ministère des affaires étrangères pour l'Italie du Sud.

Un autre élément saillant de l'activité 2019 de l'EFR est la richesse du volet formation. Sur l'année, on compte entre autres 13 ateliers doctoraux, 157 bourses attribuées à des doctorants et l'accueil de 2 doctorants sous contrat.

La transformation de certains services est aussi à indiquer : fin 2019, un des personnels de l'accueil de place Navone est parti à la retraite. Une réorganisation complète a été opérée, par le recours à une société de gardiennage pour les plages horaires non couvertes, la nuit et les jours fériés, par le personnel d'accueil. En outre, la nouvelle signalétique pour le bâtiment de place Navone a amélioré l'image de l'institution. Sont aussi à noter la rénovation de la cuisine de la résidence au palais Farnèse, le renforcement des dispositions relatives à la santé et la sécurité des personnels, tout comme le suivi du projet de restauration du palais Farnèse, en partenariat avec l'ambassade, qui débutera en 2021. Enfin, la bibliothèque, fermée quelques jours en novembre 2019, a achevé sa grande transformation et résolu, à long terme, les problèmes de saturation des espaces : grâce à la validation de la charte documentaire, certaines collections ont été déplacées en magasin, d'autres ont fait l'objet d'un désherbage. Ce gain d'espace a permis de redonner une logique d'ordonnement scientifique aux collections dans les salles de lecture, et de mieux mettre en valeur ses domaines d'excellence.

Deux sujets de préoccupation demeurent en 2019. Le premier est la relocalisation du laboratoire d'archéologie, provisoirement déplacé des espaces mis initialement à disposition par la surintendance italienne pour les biens archéologiques (Crypta Balbi) vers le site de Navone (décembre 2018). Il devient désormais urgent de trouver une solution durable, qu'il n'a pas été possible d'envisager jusqu'à présent faute d'interlocuteur au Museo Nazionale Romano. L'autre sujet est la crise des publications de l'EFR et notamment la rupture du contrat avec De Boccard. Une nouvelle page s'ouvre en 2020 avec le changement du diffuseur (AFPUD).

L'année 2019 est aussi marquée par une transition au sein du réseau des EFE, avec la nomination de trois nouveaux directeurs d'EFE sur cinq. Une révision du décret commun aux EFE (2011) est en cours de validation au ministère. Des efforts ont été réalisés en 2019 pour définir une politique commune dans le domaine du numérique et des données de la recherche. Le séminaire organisé à Madrid les 7 et 8 octobre 2019, avec le soutien de l'ingénieur pour la transition numérique, entre les EFE et les infrastructures numériques nationales, a été une avancée notable dans ce domaine.

Enfin, l'année 2019 a aussi été marquée par des tensions et des difficultés dans les relations franco-italiennes. La collaboration entre l'ambassade et l'EFR s'est révélée plus que jamais nécessaire pour maintenir et consolider le dialogue France-Italie, rétabli depuis, dans les domaines scientifiques et culturels.

8. Bilan social 2019

Ce document, présenté pour la troisième fois, s'améliore tous les ans. Au cours de l'année 2019 se sont déroulées deux inspections : la première, une inspection interministérielle sur les fonctions support des EFE, en juin 2019, dont aucun résultat n'a été communiqué à ce jour ; la seconde, l'inspection santé et sécurité au travail, s'est déroulée du 15 au 18 octobre 2019.

La responsable administrative indique au conseil d'administration que, le document ayant été présenté au comité technique quelques jours avant le conseil d'administration, quelques modifications seront apportées au document sur les stagiaires. Le document final sera posté sur les archives des documents des conseils.

La représentante du CNRS demande à la tutelle si des informations peuvent être données sur l'audit interministériel de juin 2019, les UMIFRE ayant aussi été inspectées.

Le représentant du ministère indique qu'il ne dispose d'aucun élément de réponse à ce jour.

Le conseil d'administration approuve le bilan social à l'unanimité.

9. Réinformatisation de la bibliothèque

Le responsable de la bibliothèque remercie la directrice de l'EFR de son soutien dans les actions menées pour transformer la bibliothèque.

La réinformatisation s'inscrit dans la continuité du redéploiement des collections. Le logiciel de gestion, datant de 2008, ne permet pas de signaler les ressources électroniques. La réinformatisation de la bibliothèque sera basée sur le système SGBM de l'ABES. Un cahier des charges a été réalisé, un prestataire identifié (Ex libris). L'offre étant d'un coût élevé, il conviendra d'entamer des négociations avec le prestataire. Le produit proposé offre plusieurs modules : un module de gestion et un outil de découverte, qui est à relier au projet d'accès distant aux ressources électroniques prévu en 2021.

Le président du conseil d'administration remercie Clément Pieyre pour les efforts de modernisation de la bibliothèque.

La représentante du CNRS remercie Clément Pieyre pour la résolution de la question des archives du Centre Jean Bérard. Ces archives sont désormais gérées par l'EFR.

10. Référent égalité

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 impose aux établissements publics de se doter d'un plan pour la lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle. Pour ce faire, à la suite de consultations internes, la directrice de l'EFR a nommé une référente Egalité à l'EFR : il s'agit d'Elena Avellino, bibliothécaire. Outre la contribution à l'élaboration du plan d'action pour l'établissement, plusieurs pistes ont d'ores et déjà été proposées, entre autres, la mise en place d'un dispositif interne de signalement et des actions de sensibilisation du personnel.

11. Renouvellement de la mise à disposition du responsable des publications auprès de la Casa de Velázquez

La convention de mise à disposition du responsable des publications auprès de la Casa de Velázquez (CVZ) est renouvelée du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022. Les dépenses afférentes (traitement, missions, locaux...) sont reversées pour moitié par la CVZ à l'EFR sur la base d'une facture annuelle. Ce renouvellement permet de rapprocher les deux services des publications. Le responsable des publications est basé à l'EFEO, à Paris.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise à disposition du responsable des publications de l'EFR auprès de la Casa de Velázquez pour la période en question.

12. Mouvements de personnel

La directrice de l'EFR informe le conseil d'administration des récents mouvements de personnel : le départ à la retraite d'un magasinier de la bibliothèque, le renouvellement du directeur des études pour l'Antiquité, Nicolas Laubry, pour un mandat de 3 ans, et la nomination de Cécile Martini en remplacement de Clément Pieyre nommé responsable de la bibliothèque Diderot à l'ENS de Lyon à partir du 1^{er} septembre 2020.

Pour le poste de responsable de la bibliothèque, publié au mouvement des conservateurs, treize candidatures ont été reçues, et une commission ad hoc, composée de 3 personnalités externes qualifiées dont un inspecteur général des bibliothèques, a été constituée. Le 26 mars 2020, 5 candidats ont été auditionnés en visioconférence. Trois candidats ont été classés à l'issue des entretiens, dont en première position Cécile Martini, actuellement en poste au SCD de l'université de Lille. L'entretien a montré une grande préparation et une solide expérience du pilotage d'équipe, ainsi qu'une bonne connaissance en matière de réinformatisation des bibliothèques et d'humanités numériques. Cécile Martini prendra ses fonctions au 1^{er} septembre 2020.

Le président du conseil d'administration s'associe aux remerciements adressés à Clément Pieyre et à Nicolas Laubry. La directrice du Centre Jean Bérard adresse ses remerciements à Clément Pieyre pour l'intérêt porté à la bibliothèque du Centre Jean Bérard et au partage constant des compétences.

13. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

G. Bertrand s'enquiert de la convention Adriatique.

La directrice répond que de nombreuses conventions ad hoc sont signées, en particulier chaque fois qu'une manifestation en collaboration a des implications financières. Il conviendrait de distinguer ces conventions ponctuelles des partenariats pluriannuels. Un bilan des conventions de partenariat pluriannuel sera dressé au conseil d'administration de novembre 2020. A titre d'exemple, une convention est en passe d'être signée avec l'université La Sapienza de Rome, du fait de la collaboration de longue date entre les deux institutions et les nombreuses opérations menées conjointement. Pour répondre plus précisément à la question, le directeur des études pour les Epoques modernes et contemporaine indique qu'il existe un accord-cadre avec l'université de Trieste sur l'Adriatique. Ce sont les accords ponctuels répétés qui ont permis d'aboutir à un accord-cadre.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions.

14. Questions diverses

Aucune question diverse.

Le président du conseil d'administration remercie, au nom du conseil, la directrice de l'EFR. La directrice de l'EFR remercie le président du conseil d'administration et les membres.

À l'issue du conseil d'administration, il sera demandé aux participants un courriel indiquant qu'ils ont participé aux débats dans leur intégralité et pris part aux votes.

La séance est close à 17h20.